

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Le 17/11/2025,

Diplôme d'accès aux études universitaires : 35 nouveaux diplômés à l'université de Caen Normandie

L'université de Caen Normandie organise la cérémonie annuelle de remise des diplômes pour les lauréats du DAEU, le mardi 25 novembre à 18h. À cette occasion, 35 lauréats de la promotion 2025 seront mis à l'honneur et se rapprocheront un peu plus de leur projet personnel et professionnel.

Depuis 1997, l'université de Caen Normandie a accompagné 1 437 diplômés du DAEU.

Avec un taux de réussite de 85,4 %, ce sont 35 stagiaires sur 41 présents à l'examen qui ont décroché cette année le précieux sésame.

Le DAEU, un tremplin vers l'avenir

Le DAEU est une véritable seconde chance pour tous ceux qui ont quitté le système scolaire avant l'obtention du baccalauréat ; c'est une possibilité de renouer avec les études dans un cadre bienveillant et adapté pour accéder à un niveau supérieur de qualification.

Le Diplôme d'Accès aux Études Universitaires · DAEU est un diplôme national reconnu au même titre que le Baccalauréat de niveau IV inscrit au RNCP (N° 28217) et est éligible au CPF (N° 240750).

L'obtention du DAEU atteste d'un bon niveau de culture générale et ouvre plusieurs perspectives :

- La poursuite d'un cursus universitaire,
- La préparation de concours administratif de la fonction publique,
- L'accès aux écoles de formation professionnelle telles que l'AFPA, le CNAM, les écoles de soins infirmiers, les instituts de carrières sociales...
- La valorisation d'un parcours personnel par l'obtention d'un diplôme reconnu.

Deux filières de formation existent :

- DAEU A : à dominante littéraire
- DAEU B : à dominante scientifique

À l'université de Caen, seule l'option A est proposée.

Les conditions d'accès

- Avoir interrompu ses études initiales depuis deux ans au moins
- Satisfaire l'une des conditions suivantes :
 - Avoir au moins 20 ans au 1er octobre de l'année de l'examen et justifier de deux années d'activité professionnelle salariée ou d'une activité ayant donné lieu à deux années de cotisation à la sécurité
 - Avoir 24 ans ou plus au 1er octobre de l'année de l'examen

Un dispositif soutenu par la Région Normandie

Le DAEU bénéficie du soutien financier de la Région Normandie qui accompagne les parcours de formation et la réussite des apprenants du territoire en prenant en charge, sous conditions, les coûts de la formation ainsi que les frais liés au passage de la certification.



Infos pratiques

Mardi 25 novembre 2025

18h – 20h Amphithéâtre Jean Vial – Bat B – CAMPUS 1